

**Communiqué de presse n° 149**

**Une fois encore ... les retraités mal traités**

Les retraités sont des agents économiques et des citoyens responsables, parfaitement conscients des difficultés auxquelles notre pays est confronté. A ce titre, ils sont prêts à participer à l'effort national de redressement si celui-ci était décidé, mais à la condition expresse que cet effort soit équitablement réparti entre toutes les composantes de la population française.

Or force est de constater que certains responsables sont tentés une fois encore de ne demander de contribution qu'aux seuls retraités.

Des articles de presse récents ou des déclarations de personnalités qualifiées tendent à démontrer que les retraités bénéficieraient aujourd'hui d'avantages indus qu'il conviendrait de supprimer. Ainsi en est-il de l'abattement fiscal de 10% sur leurs revenus, objet de ces critiques qui n'hésitent pas à user d'arguments trompeurs. Faut-il rappeler que cet abattement fiscal n'a jamais été lié à de quelconques frais professionnels ; il résulte d'une décision prise en 1978 sous le gouvernement de Monsieur Raymond Barre destinée à atténuer la perte de ressources induite par le passage de l'activité à la retraite. Et cette perte de ressources, réelle à l'époque, le demeure hélas encore aujourd'hui.

Si cet abattement fiscal devait être supprimé, nul doute que les retraités considèreraient qu'ils ne sont pas traités comme le reste de la population.

En outre une telle décision rendrait de fait imposable bon nombre de retraités qui aujourd'hui ne le sont pas, infligeant à ceux-ci une double peine, puisqu'ils perdraient aussi certaines aides sociales dont ils bénéficient aujourd'hui, justement parce qu'ils ne sont pas imposables.

C'est pourquoi la CFR s'oppose à toute décision de ce type qui demanderait une contribution spécifique de nos retraités au redressement national du pays, quand le reste de la population y échapperait.

15 janvier 2025